



POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE

Édition 2011-2012

2011 – Examen juridique par le groupe Assurance

2006 – Revue et approbation par le VPE et les Services juridiques

INTRODUCTION

E-Spirit est un concours de plans d'affaires destiné aux jeunes Autochtones qui réunit des centaines de participants chaque année et qui bénéficie d'une solide réputation. La présente politique a été élaborée en vue de mieux gérer les risques inhérents au programme et d'établir des lignes directrices et des critères de conduite dans l'intérêt de tous les partenaires de BDC et des participants à E-Spirit – notamment les élèves et leurs accompagnateurs, les membres du personnel et les bénévoles, les dirigeants et administrateurs, les commanditaires, les sous-traitants, les universités hôtes et les maisons d'enseignement secondaire qui prennent part au programme de concert avec BDC.

Les politiques et les formalités qui régissent E-Spirit sont conformes aux politiques, aux lignes directrices et au Code de conduite, d'éthique et de valeurs de BDC. Elles balisent en outre la démarche et la conduite de tous les participants. Sauf indication contraire, ces politiques et ces formalités s'appliquent à l'ensemble du personnel, des bénévoles et des accompagnateurs qui agissent au nom de BDC, dans le cadre des activités du concours E-Spirit.

BDC approuve toutes les politiques et le vice-président, Services bancaires aux autochtones, Alberta et Territoires du Nord-Ouest, veille à ce que celles-ci soient dûment mises en application et respectées. BDC révisé chaque politique au moins une fois tous les deux ans et le vice-président, Services bancaires aux autochtones, Alberta et Territoires du Nord-Ouest, veille à passer en revue la politique applicable à E-Spirit. Les gestionnaires du projet E-Spirit ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la présente politique. Toute révision de la politique régissant E-Spirit doit être approuvée par le vice-président, Services bancaires aux autochtones, Alberta et Territoires du Nord-Ouest, et les gestionnaires de projet sont autorisés à recommander des modifications au besoin.

BDC s'attend à ce que les membres du personnel, les bénévoles et les accompagnateurs respectent les politiques générales en vigueur, plus spécifiquement en mettant en pratique les formalités prescrites.

Les membres du personnel, les bénévoles et les accompagnateurs doivent adresser leurs questions en matière de politique aux gestionnaires de projet. Les bénévoles et les accompagnateurs recevront des précisions sur les politiques qui les concernent spécifiquement au moment du recrutement. Les personnes concernées se verront clairement exposer les politiques qui régissent le personnel, les bénévoles et les accompagnateurs avant de signer le formulaire d'autorisation, de renonciation et d'indemnisation de BDC.

Clause : Les changements mineurs (comme les dates et les lieux) à l'Annexe A de la Politique régissant le programme E-Spirit effectués par l'équipe du projet E-Spirit ne nécessitent pas l'approbation des Services juridiques du siège social. Toutefois, les changements majeurs (comme les exigences ou les définitions) de la révision de la

i. Descriptions de poste

Tous les membres du personnel, bénévoles et accompagnateurs recevront une description écrite des responsabilités qui leur incombent dans le cadre du programme E-Spirit avant de prendre part à ce dernier. Ils seront avisés qu'ils doivent exercer leurs activités dans le respect des responsabilités qui leur échoient dans le cadre du programme E-Spirit et qu'il ne saurait être question de dépasser le cadre de leurs attributions sans l'autorisation préalable des gestionnaires de projet.

Les attributions associées à chacun des postes des membres du personnel et des bénévoles seront expressément définies, et tous en prendront connaissance bien avant leur entrée en fonctions. Les descriptions de poste stipuleront les attributions et les limites que les membres du personnel et les bénévoles ne peuvent dépasser sans l'autorisation expresse des gestionnaires de projet.

ii. Recrutement

Le recrutement des membres du personnel et des bénévoles tentera de refléter la diversité des participants au programme E-Spirit de même que la diversité inhérente à la nature et aux objectifs du programme. Plus précisément, on tendra vers l'équilibre entre les sexes et on sélectionnera des bénévoles issus de divers domaines de spécialité. Les bénévoles devront être âgés de 19 ans ou plus. BDC évitera en outre toute discrimination fondée sur la race, la religion, l'âge, l'orientation sexuelle, l'incapacité ainsi que l'origine ethnique ou socio-économique, dans la mesure où ces conditions n'entament pas la capacité des bénévoles à s'acquitter de leurs fonctions.

Les bénévoles et les accompagnateurs seront appelés à signer un formulaire de confirmation attestant qu'ils ont pris connaissance des politiques pertinentes du programme E-Spirit, qu'ils en comprennent la teneur et qu'ils y acquiescent.

iii. Placement

Les membres du personnel et les bénévoles seront informés de façon exhaustive et objective des attentes et des attributions inhérentes à leur poste, ainsi que de tout risque ou responsabilité s'y rattachant.

iv. Bénévoles

De par leur talent, leurs aptitudes, leurs points de vue et leurs connaissances, les bénévoles contribuent à enrichir l'expérience E-Spirit. Ils apportent de la diversité au projet et contribuent au rayonnement du programme dans les collectivités qui n'y auraient pas accès autrement. Pour ces raisons et du fait qu'ils ne sont pas rétribués, les bénévoles méritent le respect. La meilleure façon d'atteindre les objectifs du projet E-Spirit est d'intégrer activement les bénévoles issus de la collectivité. Ces derniers font

partie intégrante du projet E-Spirit et méritent notre appui, notre respect et notre encouragement.

Les bénévoles sont des gens qui, sans rétribution ni espoir de rétribution, à part le remboursement de leurs dépenses, accomplissent une tâche sous la gouverne et au nom de BDC. Ils peuvent être étudiants et employés d'université ou représentants d'entreprises et de groupes communautaires. Sauf indication contraire, ils ne sont pas considérés comme des employés de BDC; cependant, il faut décourager l'utilisation de phrases comme « Je ne suis/Il (elle) n'est qu'un(e) bénévole » ou les attitudes du genre.

La contribution des bénévoles doit être reconnue de manière appropriée et significative, y compris par le personnel. Le respect de l'engagement et la qualité du travail effectué sont des critères de reconnaissance plus valorisants que le nombre d'heures travaillées.

v. Remboursement de dépenses

Les membres du personnel et les bénévoles ont droit au remboursement de dépenses préautorisées qu'ils doivent engager dans l'exécution de leurs fonctions. Les préautorisations sont établies par les gestionnaires de projet. Ces dépenses comprennent notamment les frais de kilométrage, de stationnement, de télécommunications, de fournitures particulières et de repas.

vi. Orientation

Les membres du personnel et les bénévoles du programme E-Spirit recevront une orientation relative au programme et à sa mission. Celle-ci portera notamment sur les politiques et procédures de sécurité pertinentes ainsi que sur les responsabilités spécifiques de chacun. Les participants recevront cette orientation lors des visites sur place et ils en seront informés d'avance. Les gestionnaires de projet se chargeront de l'orientation avec l'assistance d'un personnel expérimenté. Un manuel de référence sera remis aux bénévoles à des fins de consultation.

vii. Santé et sécurité des participants au programme E-Spirit

Les élèves qui prennent part au programme et qui doivent prendre des médicaments pour traiter un problème médical préexistant doivent porter leurs besoins à l'attention du personnel de BDC. Ces participants doivent prendre leurs médicaments suivant les consignes de leur médecin. Il est par ailleurs entendu que le personnel de BDC et les bénévoles n'administreront pas de médicaments. Si un élève a besoin que son accompagnateur lui administre un médicament, il faudra en l'occurrence une autorisation écrite des parents ou des tuteurs, et l'accompagnateur devra avoir reçu une formation adéquate.

Les élèves qui prennent part au programme doivent remplir un formulaire médical détaillé avant d'entreprendre des déplacements dans le cadre du programme E-Spirit. Il est entendu que BDC ne pratique aucune forme de discrimination fondée sur l'état de santé mais, à des fins de sécurité, il importe que tout problème de nature physique ou mentale lui soit signalé, y compris les allergies alimentaires.

viii. Premiers secours

Un secouriste sera présent et en service en tout temps. Il s'agira le plus souvent d'un membre du personnel des établissements universitaires où se déroulent les activités du programme E-Spirit. En l'occurrence, il pourra s'agir d'un membre du personnel de l'université le jour et d'un agent de sécurité le soir ou la nuit. Ces personnes, qui seront désignées lors des négociations contractuelles avec les universités hôtes, devront suivre une formation reconnue en premiers soins leur permettant de réagir à diverses situations avec une efficacité optimale. Les membres du personnel et les agents de sécurité de l'université devront prendre toutes les mesures de précaution possibles afin de prévenir la propagation de maladies transmises par le sang telles que le SIDA, le VIH et l'hépatite, par exemple en portant des gants protecteurs et en utilisant tout le matériel nécessaire.

ix. Confidentialité et accès à l'information

Le personnel et les bénévoles de BDC s'engagent à protéger le caractère confidentiel de l'information sur l'état de santé et des renseignements médicaux, exclusifs, scolaires et privilégiés des participants au concours E-Spirit, de leurs familles, des membres du personnel, des bénévoles et des commanditaires.

Les employés et les bénévoles peuvent consulter les renseignements qui peuvent être pertinents ou nécessaires pour bien s'acquitter de leurs tâches.

x. Harcèlement et abus sexuels

BDC reconnaît qu'il existe des risques d'inconduite sexuelle étant donné l'âge des élèves qui participent au concours E-Spirit et que le personnel, les bénévoles et les accompagnateurs ont un rôle de surveillance parentale à jouer pendant le programme. Afin de prévenir le harcèlement ou les abus sexuels, intentionnels ou non, le personnel et les bénévoles sont informés des situations qui pourraient conduire à des allégations d'inconduite ou d'abus sexuels. BDC leur rappelle qu'ils doivent éviter les conflits d'intérêts réels ou apparents et respecter les droits de chacun. Les présumés contrevenants seront immédiatement exclus de l'événement et ne pourront y participer tant que leur innocence n'aura pas été établie de manière convaincante par une tierce partie habilitée à faire enquête en pareil cas.

Les employés, les bénévoles, les accompagnateurs et les étudiants qui participent au concours ont droit à un environnement sécuritaire et positif dans lequel leur dignité et

leur estime d'eux-mêmes sont respectées. Le harcèlement sexuel peut être vu comme une atteinte injustifiée à la dignité sexuelle d'une personne et peut comprendre des blagues, des insinuations, des insultes et des remarques sexistes, des images dégradantes ou pornographiques, des regards, des attouchements et des baisers. C'est également toute conduite, tout commentaire, tout geste ou tout contact de nature sexuelle, qu'ils soient uniques ou répétés, dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils offensent, embarrassent ou humilient ou à ce qu'ils soient perçus par la personne concernée comme créant une condition de nature sexuelle à son acceptation, à sa participation ou à son intégration.

Le harcèlement sexuel peut s'exercer à l'égard de personnes de même sexe ou de sexe opposé. Le personnel et les bénévoles de BDC sont tenus de s'abstenir de tout comportement pouvant constituer du harcèlement et ne doivent excuser ni tolérer ce type d'agissements.

xi. Transports

BDC conclut des contrats de transport par autocar ou autobus scolaire avec des fournisseurs de services de transport indépendants, reconnus, qualifiés et dûment assurés.

xii. Assurances

BDC souscrit une assurance couvrant les diverses activités du programme E-Spirit.

xiii. Consommation d'alcool et de drogues

Il est strictement interdit aux élèves de consommer de la drogue ou des boissons alcoolisées dans le cadre des activités entourant le concours E-Spirit. Il est à noter que les accompagnateurs ne sont JAMAIS relevés de leurs obligations de surveillance lors d'une rencontre du programme E-Spirit.

Il est entendu que si un élève participant est mêlé à un incident lié à la consommation de drogue ou d'alcool ou à des actes de violence, toute son équipe sera disqualifiée du concours E-Spirit. Les incidents de cette nature seront en outre signalés aux parents et à la maison d'enseignement de l'élève. La gestion de ces incidents se fait au cas par cas.

xiv. Représentation de BDC

Il est entendu que les bénévoles du programme E-Spirit ne sont pas des porte-parole de BDC ou du concours E-Spirit. Bien qu'ils exécutent un mandat de BDC, ces derniers doivent se présenter uniquement comme des bénévoles de la société.

Les membres du personnel et les accompagnateurs doivent quant à eux consulter les gestionnaires de projet désignés ou le directeur national de BDC et solliciter leur

autorisation avant de prendre la parole ou d'agir au nom de BDC. Cette restriction s'applique notamment aux communications avec les médias, aux activités de lobbying auprès d'autres organisations ainsi qu'aux ententes comportant des obligations contractuelles ou financières.

xv. Multiculturalisme et équité raciale

Les membres du personnel et les bénévoles de BDC doivent refléter le plus fidèlement possible l'éventail des origines culturelles, religieuses et ethniques de la collectivité qu'ils servent. Les programmes tiennent compte des besoins culturels et spirituels des participants et visent à promouvoir des relations harmonieuses. Les communications doivent donner un portrait équilibré des communautés culturelles, religieuses et ethniques et les incidents et comportements à caractère discriminatoire ou raciste sont formellement interdits.

xvi. Renvoi de participants au programme E-Spirit

Les participants au programme E-Spirit qui enfreignent les politiques et les lignes directrices de BDC risquent de voir leur équipe disqualifiée du concours E-Spirit. Ces dérogations sont en outre signalées aux parents et à la maison d'enseignement de l'élève. La gestion de ces incidents se fait au cas par cas. Les mesures correctives sont proportionnées à la gravité de la faute et à ses conséquences pour le participant lui-même, ses camarades, le personnel et les bénévoles. Entre autres, les comportements suivants peuvent donner lieu à un renvoi immédiat : conduite grave, consommation d'alcool ou de drogue, vol ou autre infraction criminelle, mensonges et tromperies, violence ou actes dangereux, harcèlement ou abus.

Il importe également de noter que chaque établissement universitaire possède son propre code de conduite. À l'instar des politiques et lignes directrices de BDC et du programme E-Spirit, les politiques des universités sanctionnent à leur façon les dérogations aux règlements.

Un renvoi exige dans tous les cas un dossier justificatif solidement documenté, faisant notamment état d'avertissements verbaux et écrits.

xvii. Plaintes et griefs

Une procédure de grief est en vigueur afin que tous aient l'assurance de bénéficier d'un traitement équitable. Voici quelques principes qui sous-tendent cette procédure :

Avant d'engager un processus de grief en bonne et due forme, les parties plaignantes doivent tenter d'aplanir leurs différends dans un esprit de collaboration et de façon informelle, sauf si elles ont des motifs raisonnables de craindre une telle démarche. De tels efforts doivent se poursuivre à tous les niveaux de la filière hiérarchique de façon à favoriser un règlement dans les meilleurs délais. Les parties en cause doivent documenter leurs échanges.

ANNEXE A:

Politique régissant le programme E-Spirit

| | |
|-----------------------------|--|
| Propriété d'E-Spirit | La Banque de développement du Canada (BDC) conserve tous les droits et privilèges. Le groupe Services bancaires aux Autochtones de BDC supervisera et organisera le concours. |
| Dédommagement | BDC et (ou) ses représentants n'assument aucune responsabilité en cas de dommages ou blessures résultant directement ou indirectement de la participation au concours. |
| Concours E-Spirit | Concours national de plans d'affaires en ligne pour jeunes Autochtones. |
| Durée | Environ seize semaines. Les dates de lancement et de clôture du concours peuvent être modifiées à la discrétion de BDC. |
| Moyens utilisés | Médias multiples, mais surtout les technologies électroniques (Internet, courriel, bavardoir et téléphone) et les contacts personnels. |
| Coût pour les participants | Les équipes participantes sont responsables de tous leurs frais de déplacement pour se rendre sur les lieux de l'événement (par exemple, les frais de repas, d'hébergement et de transport et/ou le kilométrage), à moins qu'une autorisation écrite d'un gestionnaire du projet E-Spirit ait été obtenue au préalable, avant l'engagement des coûts. Le kilométrage sera remboursé au taux provincial approprié de BDC. Tous les autres frais seront à la charge des équipes, y compris ceux découlant de vols annulés. |
| Composantes évaluées | <ol style="list-style-type: none"> 1. Plan d'affaires : sept modules 2. Bande vidéo : enregistrement vidéo d'une durée maximale de deux (2) minutes destiné à présenter l'équipe, son idée, une annonce, etc. Les vidéos doivent être publiées sur la chaîne E-Spirit de BDC sur YouTube. 3. Présentation orale : durée maximale de dix (10) minutes avec support visuel (p. ex., exposé PowerPoint). Les équipes seront réparties aléatoirement dans trois |

(3) amphithéâtres. Les équipes d'une même école pourraient ne pas être dans la même salle. Les trois (3) meilleures équipes de chaque amphithéâtre deviendront finalistes au concours. **Tous les membres de l'équipe sont encouragés à prendre part à la présentation.**

Remarque : Dix (10) points seront déduits de la note globale des participants qui ne seront pas présents dans la salle pendant les exposés des autres concurrents le jour des présentations orales.

4. Stand (exposition)

Tous les membres de l'équipe présents à la rencontre doivent y participer.

5. Les équipes ne peuvent remporter qu'un seul prix spécial pour réalisation exceptionnelle, sauf pour ce qui est des catégories Meilleur ambassadeur E-Spirit, Meilleure présentation et Meilleur stand d'exposition, et qu'un des trois (3) premiers prix (Or, Argent ou Bronze).

Remarque : Les plans d'affaires, les bandes vidéo et les présentations orales sont jugés selon un système de pointage. Plusieurs des lauréats sont déterminés avant la rencontre de clôture, durant le processus d'évaluation des plans d'affaires.

Exigences relatives au concours en ligne

Le plan d'affaires complet, l'enregistrement vidéo et l'exposé PowerPoint doivent être soumis au plus tard à la date limite établie par les gestionnaires du projet E-Spirit.

Une copie électronique du plan d'affaires doit être fournie sur une clé USB ou par courriel (en format PDF/WORD/EXCEL) au plus tard à la date limite établie par les gestionnaires du projet E-Spirit.

Les enregistrements vidéo doivent être fournis sous forme de DVD, de CD ou de clé USB pour lecteur Windows Media. Aucun autre format ne sera accepté. AUCUNE EXCEPTION NE SERA PERMISE. Tous les enregistrements vidéo fournis seront publiés sur YouTube ou sur d'autres sites de réseautage social afin de promouvoir le concours E-Spirit.

| | |
|---|---|
| <p>Nom de l'entreprise et nom de l'équipe</p> | <p>Aucune modification ne pourra être apportée au plan d'affaires, à la bande vidéo ou à la présentation orale une fois qu'ils auront été déposés. AUCUNE EXCEPTION NE SERA PERMISE.</p> |
| <p>Admissibilité</p> | <p>Le nom de l'entreprise devrait être le même que celui de l'équipe. Le nom de l'équipe inscrit sur le plan d'affaires soumis sera le nom officiel de l'équipe tout au long du concours. C'est ce nom qui sera donné aux médias et inscrit notamment sur les plaques et trophées. Aucun changement suivant la soumission finale ne sera permis.</p> |
| <p>Participants admissibles</p> | <p>Les écoles secondaires de l'ensemble du pays peuvent participer au concours E-Spirit.</p> |
| <p>Exception</p> | <p>Les jeunes Autochtones inscrits en secondaire III, IV et V au Canada. Les participants ne doivent pas être âgés de plus de 18 ans.</p> |
| <p>Exception</p> | <p>Les centres d'apprentissage, les organismes de formation à but non lucratif et les autres établissements d'enseignement approuvés par les gestionnaires du projet E-Spirit.</p> |
| <p>Animation</p> | <p>Un représentant de l'école, son remplaçant ou les deux doivent faciliter et superviser la participation des élèves.</p> |
| <p>Exception</p> | <p>Toute personne approuvée par BDC, associée à un établissement d'enseignement parallèle (alternatif).</p> |
| <p>Ordinateur</p> | <p>Les écoles, les organismes à vocation éducative et les autres établissements approuvés par BDC qui participent au concours recevront un ordinateur choisi par BDC au cours de leur première année de participation au concours, selon le budget.</p> <p>Les établissements d'enseignement participants pourront garder l'ordinateur au terme du concours E-Spirit.</p> |

| | |
|---|--|
| Exception | L'ordinateur fourni a pour but de faciliter l'accès aux participants pour élaborer leur plan d'affaires. Si une équipe se retire du concours, elle devra rendre l'ordinateur à BDC. |
| Équipes participantes au concours E-Spirit | |
| Composition | Les équipes doivent être composées de deux à quatre élèves participants pendant toute la durée du concours. AUCUNE EXCEPTION NE SERA PERMISE. La composition d'équipes de moins de deux élèves ou de plus de quatre élèves ne sera ni encouragée ni permise. |
| Nombre d'équipes | Le nombre d'équipes participantes sera déterminé chaque année par les gestionnaires du projet E-Spirit. |
| Inscription | |
| Date | Les inscriptions auront lieu en septembre chaque année. Aucune inscription ne sera acceptée après 16 heures (heure normale du Centre) à la date limite d'inscription. |
| Exception | Les gestionnaires du projet E-Spirit peuvent accepter des inscriptions tardives en cas de difficultés technologiques et/ou d'autre nature, au cas par cas. |
| Méthodes d'inscription | Les équipes participantes peuvent s'inscrire durant la période d'inscription par courriel à partir du site Web d'E-Spirit ou par courriel auprès de la gestionnaire du projet en titre. |
| Priorité d'inscription | Les inscriptions seront acceptées selon la règle du premier arrivé, premier servi, en tenant compte de la représentation régionale et des contraintes budgétaires. |
| Règlements du concours | |
| Dates d'échéance | Les équipes doivent compléter tous les modules prévus au concours dans les délais impartis. |
| Aide externe | L'aide externe reçue par les équipes ne doit consister qu'en conseils et doit être indiquée dans le plan d'affaires. |

| | |
|-------------------------------------|--|
| Aide interne | Les animateurs peuvent conseiller et guider les équipes d'élèves dans la préparation de leur plan d'affaires. |
| Achèvement des modules | <p>L'animateur doit s'assurer que les modules sont terminés au plus tard à la date limite d'achèvement.</p> <p>Il doit vérifier toutes les composantes des modules à l'aide de la liste de contrôle fournie dans le guide de l'animateur. Sa signature attestera de l'achèvement des modules.</p> |
| Récompenses | Les équipes qui se classeront au premier, deuxième et troisième rangs recevront une récompense. Chaque lauréat des trois catégories (Or, Argent et Bronze) recevra des prix comme des iPads ou des miniportables, en plus du prix en argent remis aux écoles pour chaque catégorie (1 500 \$ pour l'Or, 750 \$ pour l'Argent et 500 \$ pour le Bronze). Les articles achetés seront déterminés par les gestionnaires du projet E-Spirit. |
| Rencontre de remise des prix | |
| Invitation et admissibilité | Les 70 meilleures équipes (selon la note finale attribuée aux plans d'affaires) ayant participé au concours en ligne et ayant respecté les exigences seront invitées à participer à la rencontre. D'autres équipes peuvent aussi recevoir une invitation, selon l'espace et le budget disponibles, à la discrétion de BDC. |
| Lieu | La rencontre de remise des prix aura lieu dans une ville différente du Canada chaque année. |
| Admissibilité des participants | <p>Les équipes doivent respecter la date d'échéance de chaque étape, y compris la date limite de soumission du plan d'affaires.</p> <p>Les équipes doivent compléter les quatre volets du concours (plan d'affaires, présentation orale, stand et enregistrement vidéo) pour être invitées à la remise des prix.</p> |

| | |
|------------------------------|--|
| | <p>Les équipes participantes au concours E-Spirit devront avoir un ratio d'un accompagnateur pour trois élèves. Si l'animateur d'équipe n'est pas en mesure d'atteindre ce ratio, il devra fournir des documents d'explication écrits aux gestionnaires du projet E-Spirit. Les animateurs sont entièrement responsables vis-à-vis des membres de leurs équipes et de leurs écoles de s'assurer qu'aucun incident ne surviendra durant la rencontre en raison d'un manque de supervision des accompagnateurs ou des professeurs. Une approbation écrite est également requise dans les cas où la présence d'accompagnateurs supplémentaires est nécessaire.</p> |
| Disqualification des équipes | <p>Les accompagnateurs devront fournir une vérification judiciaire ou une lettre de référence de la direction de l'école participante. Le coût de la vérification judiciaire n'est pas une dépense remboursable.</p> <p>La surveillance des pairs est encouragée. Si un des participants d'une équipe invitée se trouve sous l'influence de l'alcool ou de la drogue, cet élève et tous les membres de son équipe seront disqualifiés et renvoyés chez eux.</p> <p>La sécurité sera assurée dans les résidences de l'université hôte, et tout comportement répréhensible devra être signalé aux services de sécurité de l'université. Cela nous permettra de prendre les mesures jugées nécessaires lorsque nous recevrons un rapport écrit de ces services de sécurité.</p> |
| Dépenses | <p>Les frais de transport à destination et en provenance de votre aéroport désigné seront approuvés uniquement « au cas par cas » par les gestionnaires du projet E-Spirit. (En outre, les frais de transport ne sont pris en charge que pour la période officielle de l'événement, du lundi au vendredi.) En cas de retard d'avion ou d'autre moyen de transport en raison des conditions climatiques ou d'un autre cas de force majeure, les dépenses pourraient être remboursées sur autorisation des</p> |

gestionnaires du projet E-Spirit. De plus, les frais de repas seront remboursés au taux par personne suivant (conformément à l'actuelle indemnité quotidienne de formation de BDC, qui figure dans la circulaire 60300) : petit déjeuner – jusqu'à 15 \$, déjeuner – jusqu'à 20 \$ et dîner – jusqu'à 30 \$. Les reçus originaux doivent être fournis pour que les dépenses puissent être approuvées et remboursées. La rémunération versée aux professeurs remplaçants **ne sera pas** considérée comme une dépense approuvée.

Les dépenses résultant de vols annulés, y compris le prix des billets d'avion, seront automatiquement facturées aux écoles des équipes concernées.

Des repas seront servis sur les lieux des activités de la rencontre. Si une équipe consomme des repas à l'extérieur de l'université, elle devra en assumer les frais. Les repas consommés durant le déplacement à destination et en provenance du lieu de la rencontre seront également à la charge de l'équipe, sauf si ces repas ont été préapprouvés par les gestionnaires du projet E-Spirit.

Si des participants endommagent ou volent des biens appartenant à l'université, ou perdent des clés, des cartes magnétiques ou des cartes de repas, les frais qui en résulteront seront automatiquement facturés à l'école.

Nombre de personnes présentes

Le nombre de personnes qui pourront assister à la rencontre de clôture dépendra du budget.

Les invitations à la rencontre de clôture du concours tiendront compte de la représentation régionale et des restrictions budgétaires.

TOUTE ÉQUIPE QUI NE RESPECTE PAS L'UNE OU L'AUTRE DES EXIGENCES ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE POLITIQUE NE SERA PAS INVITÉE À LA RENCONTRE DE CLÔTURE.

ANNEXE B:

Consignes visant les accompagnateurs

Attentes envers les professeurs et les accompagnateurs

Ce document donne un aperçu des responsabilités des accompagnateurs et apporte des recommandations de solutions appropriées dans diverses situations qui pourraient survenir durant votre voyage.

Les professeurs et les accompagnateurs de la rencontre du programme E-Spirit devront agir de manière exemplaire et professionnelle avec leurs élèves, leurs équipes et l'ensemble des participants. Les attitudes et les comportements inappropriés ne seront pas tolérés par l'équipe du projet E-Spirit.

Les accompagnateurs devront fournir une vérification judiciaire ou une lettre de référence de la direction de l'école participante. Le coût de la vérification judiciaire n'est pas une dépense remboursable.

La politique du concours E-Spirit prévoit un ratio d'un accompagnateur pour trois élèves.

Si une équipe comprend des élèves des deux sexes, elle doit être accompagnée par un homme et une femme.

Il est strictement interdit aux élèves de consommer de la drogue ou des boissons alcoolisées dans le cadre des activités entourant le concours E-Spirit. Les accompagnateurs sont TOUJOURS « de garde » durant la rencontre E-Spirit.

Il est INTERDIT DE FUMER DANS LES LIEUX PUBLICS ET À L'INTÉRIEUR DES IMMEUBLES, y compris tous les pavillons du campus universitaire et les résidences étudiantes.

Les équipes doivent respecter le couvre-feu décrété par les gestionnaires du projet E-Spirit des Services bancaires aux Autochtones de la Banque de développement du Canada. Les accompagnateurs ne doivent pas se coucher avant que tous les élèves soient rentrés pour la nuit.

Un préposé à la sécurité sera présent sur chaque étage des résidences étudiantes et veillera à faire respecter toutes les règles établies pour la rencontre E-Spirit.

Objets prohibés : Les élèves ne doivent pas apporter à la rencontre des feux d'artifice, des armes, des chandelles, de l'encens, des fusils à eau, des armes-jouets ou d'autres objets dangereux ou qui peuvent déranger.

Les personnes chargées d'accompagner un groupe d'élèves au cours d'une excursion à l'extérieur de la ville doivent jouer ce rôle 24 heures par jour à compter du moment du départ jusqu'au retour à la maison. Les accompagnateurs ne doivent pas vaquer à des

affaires personnelles sauf avec la permission de l'école et de l'équipe E-Spirit des Services bancaires aux Autochtones de la Banque de développement du Canada.

Les accompagnateurs doivent savoir en tout temps à quelles activités des élèves ils ont été assignés. Les élèves doivent rester avec leur groupe en tout temps et peuvent s'en détacher uniquement s'ils en ont reçu la permission de l'école et des gestionnaires du projet E-Spirit des Services bancaires aux Autochtones de la Banque de développement du Canada.

Les élèves doivent arriver et rentrer à la maison avec leur groupe.

Sujets d'intérêt courant

Les élèves doivent apporter leurs propres produits de toilette. Il y a un lavoir, un salon et une salle de télévision dans chaque résidence. Il n'y a pas de téléphone dans les chambres mais il y a des téléphones publics dans chaque résidence.

Les élèves doivent assister à toutes les activités organisées par les gestionnaires du projet E-Spirit. Des moments libres sont prévus pour des visites et des excursions.

Questions d'argent

Les équipes et les écoles qui reçoivent une invitation à la rencontre E-Spirit n'ont pas à payer leurs billets d'avion pour se rendre à la rencontre et en revenir ni leurs frais d'hébergement et de repas durant la rencontre. **Par contre, si des élèves, des professeurs ou des accompagnateurs ont déjà pris des arrangements de vols aériens qui sont ensuite annulés, le coût des vols annulés sera directement facturé aux écoles concernées. AUCUNE EXCEPTION NE SERA ADMISE.** Les repas sont préparés et fournis sur le campus universitaire. Si les équipes choisissent de manger à l'extérieur du campus ou à des heures différentes des heures de repas prévues, elles devront en assumer les frais.

Les frais d'hébergement, de repas et(ou) de déplacement en provenance et à destination du lieu de la rencontre doivent faire l'objet d'une demande écrite envoyée aux gestionnaires du projet E-Spirit et être approuvés par ces derniers avant les dates de voyage. Aucun remboursement ne sera accordé si une préautorisation n'a pas été obtenue avant le voyage.

Les élèves qui souhaitent participer à une excursion durant leur temps libre devront payer leurs frais d'excursion. Il est recommandé que les élèves apportent une certaine somme d'argent en cas d'urgence et pour acheter des souvenirs.

Pénalités

Tout élève qui sera surpris avec de la drogue ou des boissons alcoolisées ou qui se livrera à des actes de violence se verra ainsi que son équipe disqualifiés. Ses parents et son école en seront informés. Toutes ces situations seront traitées au cas par cas.

ANNEXE C:

Indemnisations

Des élèves, des accompagnateurs et des bénévoles

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE RENONCIATION ET D'INDEMNISATION À L'INTENTION DES PARENTS / DE L'ÉLÈVE

Je, _____ (nom de l'étudiant/e), permet par la présente l'utilisation de ma (mes) photographie(s), de mon nom, du nom de l'école, du nom de l'entreprise et des renseignements sur mon entreprise faisant partie du dossier du concours de plans d'affaires E-Spirit 2012 organisé par la Banque de développement du Canada (BDC).

Les photographies et autres renseignements indiqués ci-dessus peuvent être utilisés pour promouvoir le concours E-Spirit, y compris pour l'affiche, la brochure et le site Web conçus pour le concours E-Spirit ainsi que pour le bulletin des Services bancaires aux Autochtones de BDC. Ces renseignements peuvent également être utilisés pour faire connaître le succès du concours de plans d'affaires pour jeunes Autochtones et pour promouvoir les produits et services de BDC.

Nom de l'étudiant/e (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Date : _____

Je (Nous), _____ autorise (autorisons) mon (notre) garçon / ma (notre) fille _____ à participer à la rencontre E-Spirit qui aura lieu à **Winnipeg (Manitoba) du 15 au 17 mai 2012.**

Sexe de l'enfant (à des fins de répartition entre les dortoirs) : **F** **M** (Veuillez cocher la case appropriée).

Nom et adresse de l'école : _____

N° de carte d'assurance maladie : _____

Renseignements d'ordre médical dont la Banque de développement du Canada (BDC) devrait avoir connaissance :

Allergies alimentaires : _____

Attendu que BDC accepte la participation de mon (notre) enfant, je (nous) dégage (dégageons) BDC et ses représentants, agents ou employés de toute responsabilité à l'égard de réclamations, demandes, dommages ou poursuites découlant ou résultant de toute perte ou blessure ou de tout dommage subis par mon (notre) enfant ou à ses biens pendant qu'il (elle) est présent(e) ou qu'il (elle) participe à quelque activité que ce soit au cours de ce voyage. En outre, je (nous) m'engage (nous engageons) à indemniser et à défendre BDC et ses représentants, agents ou employés à l'égard de toute réclamation ou demande pouvant découler ou résulter de la présence ou de la participation de mon (notre) enfant, et dont BDC pourrait faire l'objet.

Nom du (des) parent(s) ou du (des) tuteur(s) : _____

Signature du (des) parent(s) ou du (des) tuteur(s) : _____

Nom et numéro de téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence (obligatoire) : _____

Date : _____

*BDC est assujettie à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada qui régit l'utilisation qu'elle fait des renseignements personnels sur les personnes.*

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE RENONCIATION ET D'INDEMNISATION À L'INTENTION DE L'ANIMATEUR / DES PROFESSEURS

CONFIRMATION

POLITIQUE, PROCÉDURES

ET POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE RELATIVES AU CONCOURS E-SPIRIT

Je, _____ (nom en lettres moulées), reconnais par la présente avoir lu les lignes directrices contenues dans la politique du concours E-Spirit et la Politique de gestion du risque qui m'ont été remises par l'équipe de coordination E-Spirit, et que je comprends et accepte tous les renseignements qui figurent dans ces documents.

Eu égard à l'acceptation par BDC de ma participation au programme E-Spirit, je dégage cette dernière ainsi que ses représentants, agents ou employés de toute réclamation, demande, dommage ou poursuite résultant d'une perte, d'une blessure ou de dommages subis par moi ou causés à mes biens durant ma participation à une activité du programme E-Spirit. En outre, je consens à indemniser et à défendre BDC et ses représentants, agents ou employés en cas de réclamations ou de demandes qui pourraient être formulées à l'encontre de BDC et qui résulteraient de ma présence ou participation au programme

Signature de l'animateur

Signature de la direction de l'école

Nom et adresse de l'école :

Nom et numéro de téléphone de la personne à joindre en cas d'urgence (obligatoire) :

* Le formulaire d'autorisation doit être accompagné de la lettre de recommandation de la direction de l'école ou d'une vérification de casier judiciaire effectuée par la police. *

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE RENONCIATION ET D'INDEMNISATION À L'INTENTION DU BÉNÉVOLE

CONFIRMATION

POLITIQUE ET PROCÉDURES RELATIVES AU CONCOURS E-SPIRIT

Je, _____ (nom en lettres moulées), reconnais par la présente avoir lu la section iv – Bénévoles, la section ix. – Confidentialité et accès à l'information de même que la section x – Harcèlement et abus sexuels de la Politique de gestion du risque d'E-Spirit que m'a remise l'équipe de coordination d'E-Spirit, et que je comprends et accepte tous les renseignements qui sont contenus dans les sections iv, ix et x de ladite politique.

J'affirme n'avoir jamais été reconnu(e) coupable d'activités criminelles ni d'infractions de nature sexuelle ni n'avoir jamais été gracié(e) pour ces délits.

Eu égard à l'acceptation par BDC de ma participation au programme E-Spirit, je dégage cette dernière ainsi que ses représentants, agents ou employés de toute réclamation, demande, dommage ou poursuite résultant d'une perte, d'une blessure ou de dommages subis par moi ou causés à mes biens durant ma présence ou participation à une activité du programme E-Spirit. En outre, je consens à indemniser et à défendre BDC et ses représentants, agents ou employés en cas de réclamations ou de demandes qui pourraient être formulées à l'encontre de BDC et qui résulteraient de ma présence ou participation au programme.

Signature du bénévole : _____

Nom et numéro de la personne à joindre en cas d'urgence (obligatoire) :

Nom et adresse (en lettres moulées) : _____
